



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 07 avril 2015

L'an deux mille quinze et le sept avril à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond GARDELLE.

PRESENTS : MM BARDOU - CURETTI - FAGUET - FOURES - TACCONE - VERNHES - VIALA D. - MMES DURIS - FADDI - GILBERT - KAZIMIERCZAK - RABOU - TAILLANDIER - MM ALBA - BARBARO - BOUTIE - BRESSOLLES - CASTAGNE - DADY - GALZIN - GODEFROY - LENCOU - MAZARS - MEYSSONNIER - REYJAUD (Suppléant) - SEGUR - VANDENDRIESSCHE - VIALA B. - VICENTE.

N° 2015/65

**Objet : Service instruction du droit des sols :
acquisition du logiciel de gestion des droits des sols**

Monsieur le Président précise aux membres de l'Assemblée qu'une consultation a été lancée concernant l'acquisition d'un logiciel pour le service instruction du droit des sols. Trois prestataires sont venus présenter leur produit. Suite à ces présentations et aux différents devis reçus, l'entreprise GFI Informatique-Progiciels domiciliée 1, rue Champeau BP 70022 - 21801 QUETIGNY Cedex a été jugée comme étant la mieux-disante.

La CC Centre-Tarn, avec qui la CCLPA va conventionner pour sécuriser le service instruction du droit des sols (par la mise à disposition d'agent en période d'absence de l'agent instructeur) a fait le même choix de logiciel.

De ce fait, une négociation a pu se faire avec GFI qui a tenu compte de cet achat groupé pour baisser le montant du devis initial de 1.460 € HT. Le devis doit cependant être signé par les deux intercommunalités avant le 15 avril 2015.

Monsieur le Président propose donc aux membres du Conseil de Communauté de choisir l'entreprise GFI Informatique-Progiciels comme fournisseur du logiciel de gestion des droits des sols pour un montant de 10.930 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- décide d'acheter à l'entreprise GFI Informatique-Progiciels domiciliée 1, rue Champeau BP 70022 - 21801 QUETIGNY Cedex un logiciel de gestion des droits des sols pour un montant de 10.930 € HT,
- autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense seront prévus au Budget Principal 2015.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture le 9 avril 2015

Le Président,
Raymond GARDELLE